

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

### SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1978-1979

COMPTE RENDU INTEGRAL — 1<sup>re</sup> SEANCE

Séance du Jeudi 21 Décembre 1978.

#### SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. ALAIN POHER

1. — Ouverture de la session extraordinaire (p. 5081).
2. — Procès-verbal (p. 5081).
3. — Dépôt d'une proposition de loi (p. 5081).
4. — Ordre du jour (p. 5081).

#### PRÉSIDENTE DE M. ALAIN POHER

La séance est ouverte à dix heures cinq minutes.

**M. le président.** La séance est ouverte.

— 1 —

#### OUVERTURE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE

**M. le président.** Dans la séance du jeudi 14 décembre 1978, il a été donné lecture du décret de M. le Président de la République portant convocation du Parlement en session extraordinaire à partir d'aujourd'hui jeudi 21 décembre 1978.

En conséquence, conformément aux articles 29 et 30 de la Constitution, la session extraordinaire est ouverte.

— 2 —

#### PROCES-VERBAL

**M. le président.** Le compte rendu analytique de la précédente séance du 20 décembre 1978, dernière séance de la première session ordinaire de 1978-1979, a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

★ (1 f.)

— 3 —

#### DEPOT D'UNE PROPOSITION DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu de MM. Jacques Verneuil, Guy Pascaud, Pierre Marilhac, Henri Moreau et Josy Moinet une proposition de loi tendant à réserver l'appellation contrôlée Cognac aux seules eaux-de-vie mises en bouteilles en chais Jaune d'Or.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 188, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

— 4 —

#### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au vendredi 22 décembre 1978, à quinze heures :

Sous réserve de son adoption par l'Assemblée nationale, projet de loi relatif à l'aide aux travailleurs privés d'emploi (urgence déclarée) (n° 795 AN).

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix heures dix minutes.*)

Le Directeur  
du service du compte rendu sténographique,  
ANDRÉ BOURGEOT.